SERVICE SOCIAL DES ETUDIANT·ES

Année académique 2024-2025



09/07 26/08 31/10 01/02 25/04

Fédération Wallonie-Bruxelles Du 09 juillet au **31 octobre 2024**

Du 09 juillet au 31 décembre 2024

Du 26 août 2024 au **25 avril 2025** Service social des étudiant·es

> Au plus tard le 31 octobre 2024 et 01 février 2025

> > De mars à avril 2025

Du 09 juillet 2024 au **31 juillet 2025**

Introduire une demande d'allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie - Bruxelles

Numériser l'accusé de réception de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le portail monULB

Introduire une demande d'aide financière et réduction de minerval (taux intermédiaire) auprès du Service social des étudiant·es

31 octobre : date limite de paiement (50€)*
01 février : date limite de paiement total du minerval

Introduction d'une demande d'accès prioritaire (logement ULB) auprès du Service social des étudiant·es pour l'année académique 2025-2026

Réanalyse possible du minerval si **refus** d'octroi d'une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles

^{*} INSCRIPTIONS : Les dates de dépôt varient en fonction du type d'inscription et de la nationalité de l'étudiant. Le solde à payer avant le 31 octobre dépend du montant total de vos frais d'inscription.

Quand et où introduire votre demande?

Allocations d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Du 09 juillet au 31 octobre 2024
	Introduisez votre demande de manière électronique ou par courrier postal https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/
	Allocation d'études – et si j'y avais droit ?
Réduction de minerval (taux <u>boursier provisoire</u> <u>ou confirmé</u>)	Du 26 août 2024 au 31 juillet 2025 Via votre portail MonULB
	« MonULB » « Mon secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière – suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles »
	Contact : reduction.minerval@ulb.be
Aide sociale et financière Réduction de minerval (taux intermédiaire)	Du 26 août 2024 au 25 avril 2025 Sur rendez-vous via votre portail MonULB
	« MonULB » « Mon secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière – dossier au Service social des étudiant∙es »
	Contact : sse@ulb.be
Inscriptions	31 octobre 2024 : date limite de réception du paiement des 50€ (si le montant de vos frais d'inscriptions est égal ou inférieur à 835€)
	01 février 2025 : le solde total des droits d'inscription doit être payé
	Faute d'être en ordre de paiement aux dates indiquées ci-dessus , votre inscription ne pourra être prise en compte pour l'année académique en cours
	https://www.ulb.be/fr/inscriptions/frais-d-inscription
Demande de logement ULB 2025-2026	De mars à avril 2025 (date à confirmer)
	Enregistrez votre demande de logement en résidences universitaires ULB via le formulaire en ligne http://logements.ulb.be/cites/
	Enregistrez votre demande d'accès prioritaire auprès du Service social des étudiant·es Contact (entre février et mai 2025) : priorlogementSSE@ulb.be
	« Se loger à l'ULB »